



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*



www.sepanso40.fr

Cagnotte, 13 octobre 2016

**Monsieur Philippe CORRÈGE**  
**Commissaire enquêteur**  
**Mairie de Parentis en Born**  
**Avenue du Maréchal Foch**  
**B.P. 42**  
**40161 PARENTIS EN BORN**

Transmission électronique : [sce-courrier@parentis.com](mailto:sce-courrier@parentis.com)

Objet : Enquête publique à Parentis-en-Born du 19 septembre au 20 octobre 2016  
Demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation d'hydrocarbures présentée par la Société Vermilion (REP)

Sauf erreur de notre part, l'avis d'enquête n'apparaît pas sur le site Internet de la commune

### **I – Projet :**

La concession de Parentis a été attribuée le 11 août 1956 pour 50 ans et renouvelée le 2 juin 2006 pour 25 ans (jusqu'au 1er janvier 2031). 121 puits ont déjà été réalisés.

Le projet concerne la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures dans des roches calcaires naturellement fissurées, situées sous le lac, à partir de 13 à 20 plates-formes déjà utilisées pour l'exploitation des réserves situées dans des « lentilles » quartzistiques très perméables. Les forages passés étaient rectilignes, les forages projetées seront exécutés par la technique « déviée et horizontale ».

La technique de la fracturation ne sera pas utilisée (confirmation orale de M. le Directeur de Vermilion France. Néanmoins, la réactivation par acide d'un puits fatigué sera pratiquée (*c'est une technique classique – voir chapitre 32 ci-dessous*))

### **II – Position de principe de la SEPANSO :**

La Fédération SEPANSO Landes est opposée à l'économie machiniste basée majoritairement sur la combustion d'hydrocarbures fossiles productrice de CO2 et autres gaz à effet de serre. Elle est depuis de nombreuses années totalement favorable à la transition énergétique. Il en résulte que nous sommes donc, défavorables à tout investissement dans la recherche et l'exploitation de nouveaux gisements fossiles.

Néanmoins nous sommes conscients que le basculement des énergies fossiles vers les énergies renouvelables ne peut se faire brutalement. C'est pourquoi, bien que défavorables à ce projet, nous précisons dans ce qui suit comment nous le considérons dans le cas où il se réaliserait malgré tout et malgré l'engagement du ministre de l'énergie dans le projet de PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) qui doit se décliner sur 3 ans (2016-2018) pour la première et tous les 5 ans à compter de 2019.

### III – Impacts environnementaux

**III.1. Nous nous inquiétons de la qualité (étanchéité et pérennité) des cuvelages en ciment**, d'autant plus que les forages seront déviés et nombreux dans une roche réservoir moins percolante (porosité ouverte) que celles exploitées depuis 1954.

D'ailleurs, page 5/11 de son avis, la DREAL recommande que les mesures de contrôle de cette qualité de la cimentation, avant essais et production, fassent l'objet de prescriptions réglementaires...etc

De plus, les éléments de justification de ces mesures devront être définis avant la réalisation des forages, et faire l'objet d'un suivi. La SEPANSO ajoute : ...et que les mesures soient réalisées par un opérateur reconnu par la DREAL.

#### III.2. Impacts sur les usagers des habitations voisines

- Bruits : Nous appuyons la DREAL dans sa demande de la présence de ces habitations sur la cartographie 27 avec le niveau de bruit garanti. Nous demandons que les itinéraires des nombreux camions soient indiqués précisément.
- Page 20 : Pas d'extension de plate-forme « prévue ». Nous en déduisons qu'il pourra y avoir certaines extensions non prévues. Une nouvelle canalisation de collecte est prévue pour évacuer la production du puits P2 (page 23 : pièce 3)
- Certaines plates-formes seront visibles des voies de communications voire des habitations.
- Les puits d'eau (page 42 : pièce 2). La nappe phréatique concernée n'est pas indiquée.
- Fluides utilisés (page 42 pièce 2). Pour les travaux de forage (voir la liste), l'identité des additifs n'est pas indiquée pour l'agent liant (50 kg/m<sup>3</sup>), l'émulsifiant (30 kg/m<sup>3</sup>), viscosifiant (30 kg/m<sup>3</sup>). Si tous ces fluides sont présentés comme non toxiques, nous notons, par contre (page 25 : pièce 3) « *l'optimisation de la production d'un puits grâce à une modification du cuvelage et/ou des stimulations à l'acide* ». Bien que cette pratique, semble-t-il, soit déjà utilisée aujourd'hui la SEPANSO Landes aimerait que soit indiqués avec plus de précisions la nature de l'acide et les risques potentiels.

#### III.3. Impacts sur la nature (faune, flore)

- Treize des plateformes utilisées sont incluses ou en limite de la zone Natura 2000 « Zone humide de l'arrière dune Born et Buch » et 4 ZNIEFF habitées, entre autre, par 7 espèces d'intérêt communautaire (Annexe 2 pièce 4).
- La SEPANSO Landes demande que des analyses de bruit soient réalisées vis à vis des espaces naturels voisins et que des mesures de réduction soient effectuées.
- La concession de Parentis est concernée par le site inscrit « Etangs Landais Nord ». La SEPANSO Landes rappelle qu'une demande de classement en « site classé » est en cours d'étude.
- Le niveau sonore ambiant initial est considéré comme étant faible à modéré en fonction de la période de l'année. La SEPANSO Landes en déduit que l'émergence sonore sera d'autant plus importante et gênera d'autant plus la faune au printemps.
- La SEPANSO Landes demande que des fluides de forage « non toxiques » soient utilisés sur toute la longueur des forages et non seulement en zones sensibles, page 22
- La contamination des aquifères reste un risque.
- **Dérangements de la faune voisine** : Le pétitionnaire affirme que la présence de milieux de substitutions aux alentours permettront aux espèces faunistiques concernées et s'y réfugier. La SEPANSO Landes émet de sérieux doutes sur le fait que les individus en place et qui ont besoin de leur espace vital soient plus accueillants que l'espèce « pétrophile » vis à vis de leurs émigrés.
- Pollution lumineuse : La SEPANSO Landes ne croit pas à la faiblesse des éclairages (*peut-être par...lampes à pétrole*) qui, même orientés vers le mât en ressortiront à travers sa structure Eiffel.

- L'occupation « temporaire » de la surface des plates-formes l'est depuis 1954 (*on voit bien que cette temporalité a déjà bien duré*)

#### **IV – Impact économique:**

L'impact de l'activité forage est considéré par les entreprises et les élus locaux, comme économiquement (voire socialement) positif.

La SEPANSO Landes ne croit pas à cette rhétorique qui consiste à séparer la phase d'investissement de la phase exploitation alors que l'une entraîne forcément l'autre. Elle sont liées. Sinon, il suffirait de décider que l'on va bétonner toute la surface de la terre sans s'inquiéter des conséquences, uniquement pour donner des emplois à tout le monde.

#### **V – Contrôles par la DREAL**

En NB page 146 on lit « *En dehors des contrôles explicites prévus dans l'arrêté; la DREAL peut demander à tout moment la réalisation de prélèvements et d'analyses des effluents liquides ou gazeux, de déchets, de sols, d'eau dans des niveaux aquifères, ainsi que l'exécution de normes de niveaux sonores et vibrations.* »

La SEPANSO Landes demande que cette modalité (pouvoir : peut) se transforme en devoir (doit) et que ces contrôles soient réellement effectués en toute rigueur et franchise plus systématiquement. Que ce contrôle présenté en *nota bene* comme une « *option de luxe* » soit considéré comme un point incontournable d'exécution de tous les travaux qui se perpétueront jusqu'en 2031.

#### **VI – Transition énergétique :**

Nous rappelons que sa mise en oeuvre est notre priorité. Cependant, si malgré notre opposition, il était considéré, que ces travaux soient nécessaires économiquement, la SEPANSO Landes demande que soit actée une compensation en faveur de la faune et une participation en faveur de cette transition.

VI.1. Les mesures prévues en faveur de l'environnement et particulièrement des eaux souterraines et de surface sont des mesures de protection légales de « *simple bon sens* » ainsi que celles vis à vis des habitations voisines (bruits, vibrations, odeurs). Les dérangements créés aux habitants sont compensés par l'avantage d'extraire, pour l'espèce qu'ils représentent, du pétrole dont elle est la seule bénéficiaire sous forme de nombreux dérivés. Par contre, les milliers d' autres espèces vivantes n'en tirent aucun avantage bien qu'elles soient aussi dérangées (bruit en période de nidification, pollutions lumineuses la nuit, circulation accrues...)

#### **VI.2. Compensation positive en faveur de la faune et aussi de la flore**

Aide financière à un organisme de gestion de réserves naturelles tel que le conservatoire du littoral ou autre, tel que SEPANSO Aquitaine qui gère déjà des réserves naturelles.

#### **VI.3. Participation à un projet d'énergie renouvelable sur la commune de Parentis.**

La proximité de tels projets permettra à la Société Vermilion de s'assurer du bon emploi de ses fonds en participant à sa mise en place.

## VII – Conclusion :

La Fédération SEPANSO Landes, en parfait accord avec France Nature Environnement à laquelle elle est fédérée, demande que plus aucune recherche d'hydrocarbures ne soit entreprise en France, car les gisements fossiles actuellement exploités suffisent pour générer un réchauffement climatique supérieur à 2°. C'est la raison pour laquelle nous prions la Société Vermilion de renoncer à de nouveaux forages.

Même si la Société Vermilion a bien communiqué avec la Fédération SEPANSO Landes, nous émettons un avis défavorable à ce projet.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO 40



Alain CAULLET  
Vice-Président Fédération SEPANSO 40

### Nota Bene :

Nous avons pris connaissance des documents (synthèse et trois volets) présentés dans le cadre de la consultation publique relative à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), outil de pilotage prévu par la Loi sur la transition énergétique (LTECV) pour une période allant jusqu'à l'année 2023. Et nous avons adressé nos observations le 8 octobre 2016 (4 pages). Ce document est consultable sur notre site Internet : <http://www.sepanso40.fr>